



Carte 13 : CASIER / Bulot

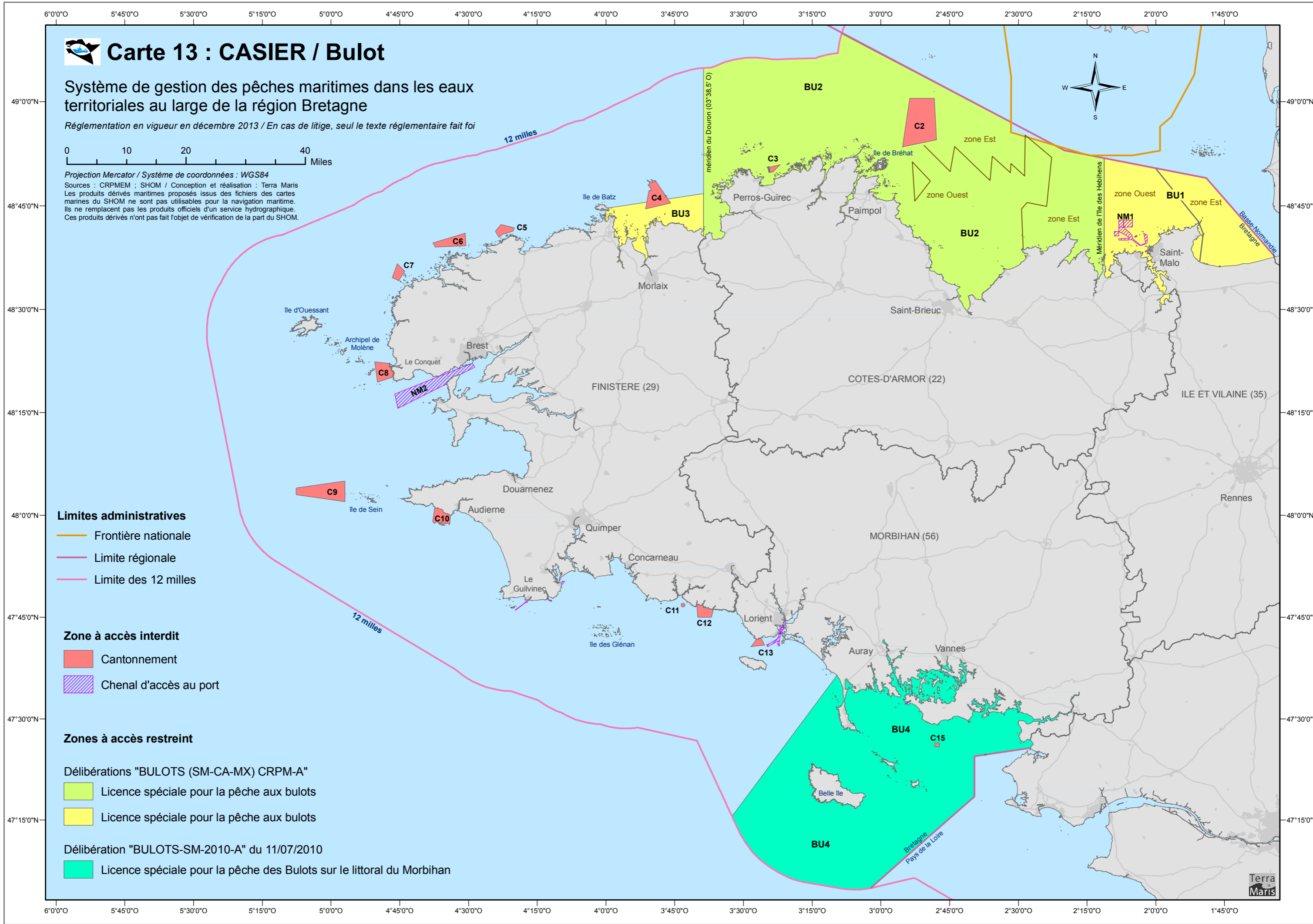
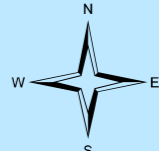
Système de gestion des pêches maritimes dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Réglementation en vigueur en décembre 2013 / En cas de litige, seul le texte réglementaire fait foi

0 10 20 40 Miles

Projection Mercator / Système de coordonnées : WGS84

Sources : CRPME ; SHOM / Conception et réalisation : Terra Maris
Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



Limites administratives

- Frontière nationale
- Limite régionale
- Limite des 12 milles

Zone à accès interdit

- Cantonnement
- ▨ Chenal d'accès au port

Zones à accès restreint

Délibérations "BULOTS (SM-CA-MX) CRPM-A"

- Licence spéciale pour la pêche aux bulots
- Licence spéciale pour la pêche aux bulots

Délibération "BULOTS-SM-2010-A" du 11/07/2010

- Licence spéciale pour la pêche des Bulots sur le littoral du Morbihan